

Le Guide d'Intégration : La France dans ma poche



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cheikh Ahmed ENAH

SOMMAIRE

Introduction.....	3
De Jeanne d’Arc à la Révolution	5
La Révolution française	6
La Première République : 1792-1804	8
Le Premier Empire : 1804-1815.....	8
La Monarchie Constitutionnelle : 1815-1848.....	9
La Deuxième République : 1848-1852	9
Le Second Empire : 1852-1870.....	10
La Troisième République : 1870-1940.....	11
La constitution de l’Etat Français - Régime de Vichy : 1940 – 1944.....	11
La Quatrième République : 1946-1958	12
La Cinquième République : depuis 1958... ..	13
La constitution.....	13
La devise de la République	14
La liberté.....	14
L’égalité	14
La fraternité.....	15
La laïcité.....	15
Les symboles de la république	15
L’hymne national.....	15
Marianne	16
Les droits et les devoirs	16
Les grands projets de la Cinquième République	16
Le système judiciaire	17
Cour de Cassation.....	17
Cour d’Appel.....	17
Le premier degré de juridiction.....	17
Tribunal de Commerce	17
Tribunal de Grande Instance (TGI)	17
Tribunal Correctionnel.....	18
Cour d’Assises.....	18
Conseil de Prud’hommes.....	18
Tribunal d’Instance (TI).....	18

Tribunal de Police	18
Le Juge de Proximité.....	18
Juridiction de l'Ordre administratif	18
Tribunal administratif.....	18
Cour administrative d'appel	18
Conseil d'État.....	18
Les cartes administratives, géographiques et routières	19
Les régions.....	19
Les départements.....	20
Les communes.....	20
Les 20 plus grandes villes françaises	21
Les fleuves	22
Les reliefs.....	23
Les réseaux d'autoroutes	24
Les grandes lignes ferroviaires	25
Les frontières de la France	26
Les frontières naturelles de la France métropolitaine	26
La France métropolitaine et ses voisins	26
La place de la France dans le monde.....	26
La France et l'Union Européenne	27
La francophonie.....	27
Dates et repères historiques	28
Références.....	30

Introduction

Etant, depuis longtemps, intéressé par la sociologie et particulièrement par le phénomène d'intégration, je trouve que la réussite de celle-ci ne passe pas seulement par l'installation physique sur le territoire mais exige davantage l'adhésion de l'individu au mode de vie, aux valeurs fondatrices, et, dans une certaine mesure, exige le sentiment d'une identification à l'histoire de la nation qui l'accueille et la volonté de participer à son destin et de contribuer à son avenir.

Autrement dit, l'acculturation qui est la confrontation culturelle entre l'individu et la société qui l'accueille doit l'entraîner vers le sentiment d'appartenance aux règles de conduite et aux valeurs de cette société.

Ainsi, un individu ne peut s'intégrer à la société qui l'accueille sans assurer une parfaite intégration à la fois socioculturelle et professionnelle.

Pour cela, je pense que l'individu doit réaliser 2 grands efforts d'intégration. Le 1^{er} effort est sur lui-même, **effort que je qualifie d'interne**. Tandis que le 2^{ème} effort, il doit le faire envers la société qui l'accueille, **effort que je qualifie d'externe**.

L'effort interne est un travail sur soi-même qui mène l'individu à intégrer, sur le plan culturel, intellectuel et émotionnel, les valeurs et la culture de la société qui l'accueille. Cela passe par la socialisation qui est le mécanisme par lequel nous intériorisons les rapports sociaux, assimilons les valeurs, les normes et les règles de vie de la société. Il s'agit d'un long apprentissage qui se déroule tout au long de la vie et, à travers des différents agents de socialisation, qui aident l'individu à apprendre les règles de conduite de la société.

Cet effort d'intégration est souvent réussi par la connaissance et par l'appartenance à la culture et aux valeurs de la société d'accueil. C'est l'intégration que je qualifie de socio-culturelle.

Tandis que la 2^{ème} démarche d'intégration, que l'individu doit faire envers la nation qu'il a choisie, consiste à participer au développement économique et social de cette nation. C'est aussi l'appartenance au principe de la fraternité et de la solidarité entre les citoyens. Il s'agit d'un pacte républicain dans lequel chaque citoyen doit participer, à la hauteur de ses moyens, à l'effort national, au financement des services et des institutions publics, en payant les impôts qui servent au financement de l'armée, de la police, de la justice, des écoles, des hôpitaux, de la recherche, des infrastructures,...etc.

Cet effort d'intégration est souvent réussi par le travail et par la participation à la vie sociale et culturelle, via les associations de la société civile. C'est l'intégration que je qualifie de socio-professionnelle.

La réussite de ces différentes étapes d'intégration nécessite bien évidemment une connaissance profonde, par l'individu, de la société qui l'accueille.

C'est ainsi que j'ai pris la décision de rédiger ce guide d'intégration pour aider les personnes comme moi, venues de pays et de cultures différentes, les aider à réussir leur intégration et à avoir des connaissances solides de l'histoire de France, de sa géographie, de ses us et coutumes, de ses valeurs, de sa culture très variée et de son système politique et juridique.

La France est une République démocratique où le chef de l'Etat, le Président de la République, est élu au suffrage universel ouvert à tous les citoyens français (hommes et femmes ayant 18 ans).

Cependant, il faut noter que l'avènement de la République a été progressif et qu'il est le fruit de plusieurs combats, sur plusieurs siècles.

En effet, le Régime républicain est la forme de gouvernement actuellement en vigueur en France. Cependant, le choix de ce régime n'a pas été une évidence. L'histoire constitutionnelle de la France a été tourmentée de 1789 à 1958, avec trois Monarchies constitutionnelles, deux Empires et cinq Républiques.

C'est avec l'institution de la Troisième République que le Régime républicain s'inscrit durablement dans les mentalités, notamment sous l'impulsion de Jules Ferry qui a fait voter les lois scolaires rendant l'école gratuite, laïque et obligatoire. Il favorise d'une part le développement des libertés publiques et d'autre part une politique coloniale active.

Dans un premier temps, les Institutions républicaines limitent de manière stricte le pouvoir exécutif, par opposition à l'absolutisme royal.

Mais cet équilibre des pouvoirs s'avère être un sérieux handicap, lorsque la France doit affronter, à partir de 1914, une série d'épreuves majeures.

Les chapitres qui suivent mettent en évidence chacune de ces étapes. Ils éclairent les grands moments historiques qu'a connus la France. Nous nous limitons sur la période entre deux grandes figures emblématiques de la France allant de Jeanne d'Arc (1412 – 1431) au Général Charles De Gaulle (1890 – 1970), auteur de l'actuelle Cinquième République, en passant par l'abolition de la Royauté, l'avènement de la Révolution et les deux Empires napoléoniens.

De Jeanne d'Arc à la Révolution

En 1405, Jean Saint-Pierre assassine Louis d'Orléans et entre à Paris en armes. Mais il est à son tour assassiné et la guerre civile plonge le pays dans le chaos en 1419.

Le roi d'Angleterre, Henri V, envahit la France qui devient anglaise. Mais Jeanne d'Arc, dans son ardeur patriotique, suivie par le peuple, libère Orléans des Anglais et fait sacrer Charles VII Roi de France à Reims. À son tour il chasse les Anglais définitivement et met fin à la guerre de Cent Ans.

Le roi Henri IV (1553 – 1610) donne la liberté des cultes à tous les sujets de son royaume. Il ouvre l'ère des grandes expéditions maritimes : implantations en Amérique, aux Indes, à Madagascar, au Moyen – Orient. En 1630, son fils Louis XIII (1601 – 1643) colonise la Guadeloupe et la Martinique.

En 1643, Louis XIV (1638 – 1715) devient roi à l'âge de cinq ans, le «Roi-Soleil », qui procède à une grande réorganisation administrative et financière, et surtout à une meilleure répartition de la fiscalité. On passe d'une monarchie judiciaire (où la principale fonction du roi était de rendre justice) à une monarchie administrative (le roi est à la tête de l'administration).

Pendant son règne, la France devient alors la première puissance militaire et culturelle d'Europe. Louis XIV tend à affirmer la puissance de son Royaume. Il utilise les armes traditionnelles de la diplomatie : ambassades, traités, alliances, unions dynastiques, soutien aux opposants de ses ennemis.

Mais c'est surtout par l'armée qu'il s'impose et essaie de dégager la France de l'encerclement hégémonique des Habsbourg en Europe par une guerre continuelle contre l'Espagne, en particulier sur le front des Flandres.

Il colonise la Nouvelle-France (l'Acadie et le Canada), reprend la Guyane française aux Néerlandais, rachète la Guadeloupe, construit le Comptoir Français, nommé « Saint-Louis » au Sénégal, pour transférer des esclaves noirs aux Antilles et lance la Compagnie des Indes orientales. Les traités de Ryswick des 20 et 21 septembre 1697 mettent fin à la guerre de la Ligue des Augsburg et Louis XIV attribue la moitié ouest de l'île de Saint-Domingue, (aujourd'hui Haïti) à la France.

Sous le règne de Louis XV (1710 – 1774), la France jouit d'une situation de premier plan. Elle est le pays le plus peuplé d'Europe avec 26 millions d'âmes. Elle en est aussi le pays le plus prestigieux et le plus puissant, malgré quelques déconvenues dans sa rivalité avec l'Angleterre. Elle possède une flotte remarquable, la Royale, et ses colonies sucrières comme Saint-Domingue rendent jaloux les Anglais.

La langue et la culture de la Cour de Versailles rayonnent de Berlin, en Prusse, à Saint-Pétersbourg, en Russie. C'est le «*Siècle des Lumières*». Mais dans les salons parisiens où l'on cultive l'art de la conversation, on murmure contre le pouvoir.

Auteur à succès, Voltaire, qui a vécu en Angleterre, exalte les vertus de la jeune démocratie anglaise dans ses « *Lettres philosophiques* » (1734). De grands esprits remettent en cause l'absolutisme du roi au nom de la raison. Le plus célèbre est Montesquieu, auteur de « *L'Esprit des Lois* » (1748). Le 1er juillet 1751, Diderot et d'Alembert publient le premier tome de L'Encyclopédie avec la collaboration de tous les savants de leur temps et sous la protection de la marquise de Pompadour.

La Révolution française

Les causes qui ont conduit à la Révolution sont multiples. L'apparition de nouvelles valeurs morales et intellectuelles au cours du Siècle des Lumières (ou mouvement des Lumières, XVIIIème siècle), à travers notamment les écrits de Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Diderot, ont créé un climat favorable aux revendications d'un peuple opprimé par les classes dominantes.

Par ailleurs, la monarchie est en crise et affaiblie ; elle doit faire face à la montée en puissance des Parlements qui s'opposent au roi Louis XVI (1754 – 1793); le déficit budgétaire de l'État est chronique, le peuple mécontent doit payer des impôts plus lourds pour financer des guerres coûteuses en Europe et en Amérique : le marquis de La Fayette (1757 – 1834) est parti combattre dès 1777 avec des volontaires français aux côtés des insurgés des États du Nord de l'Amérique. La fin de la Guerre de l'Indépendance sera finalement proclamée en 1783, lors du Traité de Versailles.

La combinaison de tous ces facteurs contribue donc à installer une grave crise de confiance dans le pays, ainsi qu'un sentiment profond de frustration parmi le peuple, qui menace d'exploser.

Devant la crise économique du royaume contesté, le 5 mai 1789, le roi Louis XVI et Necker ouvrent solennellement les États Généraux. Les représentants du Tiers État dénoncent la division de l'Assemblée en trois ordres qui les met automatiquement en minorité lors des votes, face aux représentants des ordres privilégiés, le Clergé et la Noblesse.

Le 17 juin 1789, les députés du Tiers État, se considérant comme la grande majorité du pays, se proclament "Assemblée Nationale".

Le 20 juin 1789, les députés du Tiers État se heurtent à la fermeture de la salle des Menus Plaisirs. Ils vont donc se réunir dans la salle du Jeu de Paume. Bailly lit le Serment du Jeu de Paume, et les députés du Tiers État jurent de ne se séparer qu'après avoir donné une Constitution à la France, c'est-à-dire un texte organisant les relations entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés.

Le 23 juin 1789, le roi se rend dans la salle du Jeu de Paume et déclare le maintien des trois ordres ; il accepte quelques réformes comme la réforme fiscale. Mirabeau l'apostrophe : "Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne sortirons que par la force des baïonnettes".

Le 27 juin 1789, le roi renonce aux trois ordres et accepte l'Assemblée constituante.

Le 11 juillet 1789, renvoi de Necker créant un mécontentement dans Paris. Le lendemain, Camille Desmoulins fera son premier grand discours devant la foule réunie dans les jardins du Palais Royal.

Le 14 juillet 1789, prise de la Bastille : après s'être emparés de fusils aux Invalides, n'ayant pas de poudre à canon ni de balles pour leurs fusils, les émeutiers se rendent à la Bastille, car de la poudre y serait stockée.

Les 5 et 6 octobre 1789, l'Assemblée obtient du roi la signature des premiers articles de la Constitution et de la Déclaration des Droits de l'Homme. Les Parisiens ramènent la famille royale aux Tuileries à Paris.

Le 4 août 1789, abolition des privilèges et du système féodal. Le 26 août 1789, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le 14 juillet 1790, fête de la fédération sur le Champ de Mars, pour consacrer l'unité de la nation et des Français. Le roi jure de respecter la future Constitution.

En juin 1791, la famille royale tente de s'enfuir hors de France ; elle est arrêtée à Varennes et ramenée au Palais des Tuileries. Louis XVI perd la confiance des Révolutionnaires.

En septembre 1791, la Constitution est appliquée, le roi gouverne avec une Assemblée législative, qui propose et vote les lois. Les rois et empereurs des autres pays s'unissent contre la France révolutionnaire de peur de voir la révolution gagner leur pays.

En avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche et la Prusse se rallie à l'Autriche.

Le 10 Août 1792, découverte au Palais des Tuileries de l'armoire de fer où Louis XVI cachait ses papiers secrets ; la correspondance du roi avec les ennemis de la révolution provoque son procès. Les Parisiens sont convaincus que le roi veut les trahir, la famille royale est arrêtée et emprisonnée à la prison du Temple.

Le 20 septembre 1792, les troupes révolutionnaires remportent leur première victoire contre la Prusse à la bataille de Valmy.

Le 20 septembre 1792, la Convention nationale succède à l'Assemblée législative. Le 22 septembre 1792, cette nouvelle assemblée proclame la Première République.

La Première République : 1792-1804

Une nouvelle assemblée, la Convention nationale, est élue au suffrage universel le 20 septembre 1792. Le lendemain, les députés abolissent la royauté, qui avait été renversée le 10 août, et proclament la République.

Les décrets de la Convention sont dès lors datés de l'An I de la République (le calendrier républicain). Le régime se veut démocratique, avec la Constitution de l'An I (1793), non appliquée. Deux factions politiques s'affrontent à la Convention : les Girondins, qui sont des républicains modérés, et les Montagnards, plus radicaux et centralisateurs. Cette lutte débouche sur les journées des 31 mai au 2 juin 1793, qui marquent le triomphe des Montagnards. La plupart des Girondins périssent sous la guillotine.

Les Montagnards mettent en place un gouvernement révolutionnaire, le Comité de Salut Public, dominé par Danton, puis, après la chute de celui-ci, le 10 juillet 1793, par Robespierre. En septembre 1793, ils instaurent la « *Terreur* ».

En juillet 1794, les Républicains modérés reprennent le pouvoir. Une nouvelle Constitution est adoptée (Constitution de l'An III) et un nouveau régime, le Directoire, est mis en place.

Après le coup d'état de Brumaire an VIII (novembre 1799), la Constitution établit en fait la dictature de Bonaparte, qui se mue en monarchie par les Sénatus-Consultes du 18 mai 1804, dite aussi « *Constitution de l'an XII* ».

Le Premier Empire : 1804-1815

Ayant écrasé, le 5 octobre 1795, une insurrection royaliste à Paris, le jeune général Bonaparte est nommé à la tête d'une armée par le Directoire, et part combattre les Autrichiens en Italie. En 1797, Bonaparte signe le Traité de Campoformio avec l'Autriche. En 1798, Bonaparte part en campagne en Égypte, et reçoit le commandement de l'expédition.

Une fois la paix rétablie avec l'Autriche en 1801 et avec l'Angleterre en 1802, le général Bonaparte, héros de l'armée révolutionnaire, est nommé Consul à vie sous la Constitution de 1802. La constitution de 1804 proclame Napoléon, Empereur des Français, et la dignité impériale héréditaire dans sa famille. Le sacre aura lieu le 2 décembre 1804 à Notre-Dame de Paris. Bonaparte devient Napoléon Ier.

En 1812, l'armée de Napoléon envahit la Russie. Surprise par l'hiver, elle est anéantie par le froid et les Cosaques. Les rois européens saisissent cette occasion pour s'unir ; ainsi la Prusse et l'Autriche déclarent la guerre en 1813, et Napoléon est vaincu à Leipzig.

N'ayant pu empêcher l'invasion de la France, Napoléon abdique le 6 avril 1814. Exilé sur l'île d'Elbe, il s'échappe et en mars 1815 reprend le pouvoir durant les « *Cent Jours* ». Louis XVIII s'enfuit à Gand. Vaincu le 18 juin 1815 à Waterloo, Napoléon abdique le 22 juin et se rend aux Anglais qui l'exilent à Sainte-Hélène, où il meurt le 5 mai 1821.

La Monarchie Constitutionnelle : 1815-1848

Après un long exil, le Comte de Provence (1755-1824), frère de Louis XVI, rentre en France pour y régner sous le nom de Louis XVIII. Il gouverne selon une Constitution inspirée par la monarchie anglaise. Le roi dispose du pouvoir exécutif et d'une part du pouvoir législatif. Il détient l'initiative des lois et désigne les membres de la Chambre des Pairs.

L'assassinat, en 1820, du duc de Berry, neveu et seul héritier de Louis XVIII, met fin à cette politique. Cet ancrage à droite se confirme en 1824, lorsque le comte d'Artois succède à son frère. Il se fait sacrer à Reims, renouant ainsi avec les pratiques de l'Ancien Régime, sous le nom de Charles X.

En 1830, arrive au pouvoir Louis-Philippe I^{er} qui reprend la Charte de Louis XVIII et la rend un peu plus libérale. Grâce au maintien de la paix en Europe, le gouvernement poursuit l'assainissement des finances. Le principal ministre, F. Guizot, entame une politique de modernisation du royaume. Il généralise l'enseignement primaire et développe le réseau des communications. Le pays connaît un notable développement économique. Mais cette situation se dégrade à partir de 1846. Aux mauvaises récoltes s'ajoute une crise industrielle et financière qui fait monter le mécontentement.

Les républicains estiment qu'ils ont été trompés lors de la Révolution de 1830 et sont rejoints dans leurs revendications par les ouvriers, et par la petite et moyenne bourgeoisie.

Faute de pouvoir s'exprimer démocratiquement, les Républicains contournent la loi interdisant les réunions politiques : ils organisent des banquets. Le 21 février 1848, l'un de ces banquets interdit provoque des manifestations et des barricades entraînant l'abdication de Louis-Philippe, le 24 février, et la proclamation de la République.

La Deuxième République : 1848-1852

Le 25 février 1848, la II^{ème} République est proclamée par Alphonse de Lamartine entouré des révolutionnaires parisiens ; un gouvernement provisoire du 24 février au 9 mai 1848 se forme, représenté par les gens du peuple.

Le régime applique pour la première fois le suffrage universel masculin (vote des citoyens français) et abolit définitivement l'esclavage dans les colonies françaises.

Mais lors des élections les conservateurs l'emportent et les ouvriers sont écartés du pouvoir. Le peuple de Paris se révolte à nouveau la même année. L'armée intervient, des milliers de gens sont tués.

Le 10 décembre 1848, a lieu la première élection d'un Président de la République au suffrage universel. C'est Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1^{er}, qui l'emporte.

Les pouvoirs de Louis Napoléon devant expirer en mai 1852, l'Assemblée refuse aux Bonapartistes le prolongement du mandat présidentiel. Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte organise un coup d'Etat, lui permettant de prolonger son mandat présidentiel de 10 ans.

Le Second Empire : 1852-1870

Un an après son coup d'état, le 2 décembre 1852, Louis Napoléon Bonaparte est proclamé Empereur des Français sous le nom de Napoléon III. Il gouverne de façon autoritaire avec une police très omniprésente qui contrôle la presse, les réunions et les opposants. C'est ainsi que de nombreux républicains sont soit arrêtés, emprisonnés ou exilés à l'étranger comme, par exemple, Victor Hugo.

Après 1859, afin d'obtenir plus de popularité, Napoléon III assouplit son régime pour un empire libéral. En 1864, le droit de faire grève est accordé aux ouvriers. Les écoles primaires laïques (non religieuses) se développent. Les députés obtiennent le pouvoir de proposer des lois.

Dès 1852, la révolution industrielle s'accélère : la campagne se dépeuple et les villes vont doubler leur population. De grandes banques, comme la Société Générale (1864) ou le Crédit Lyonnais (1863) sont créées et ouvertes à l'épargne publique, permettant de financer les grands chantiers. On construit depuis Paris des routes et des réseaux de chemins de fer à travers la France entière.

En 1870, afin de réunifier les états allemands à la Prusse, le Chancelier Bismarck, ministre du roi Guillaume 1er de Prusse, fait circuler une fausse nouvelle dans la Dépêche d'Ems, espérant une guerre contre la France. Napoléon III se laisse influencer par les partisans de la guerre et le 1er septembre 1870, il déclare la guerre à la Prusse.

L'armée française est battue à Sedan ; Napoléon III est fait prisonnier, cet échec entraînant la formation du second Reich. A Paris, le 4 septembre 1870, le député Léon Gambetta proclame la République, alors que les Prussiens et leurs alliés occupent le Nord de la France. Succédant à l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale souhaite continuer la guerre contre la Prusse. Le général Louis-Jules Trochu le (1815 - 1896), Gouverneur de Paris, démissionne le 22 janvier, mais il fait une déclaration dans laquelle il préconise en réalité la capitulation de la France.

Les élections du 17 février 1871, favorables aux monarchistes, élisent Adolphe Thiers, réfugié à Bordeaux, chef du pouvoir exécutif, alors que le roi de Prusse proclame l'Empire Allemand dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles. Le gouvernement de Thiers, installé à Versailles, décide d'assiéger Paris et de récupérer armes et canons entreposés à Montmartre et Belleville. Les Parisiens sont furieux car ils ont eux-mêmes payé ces 227 canons. Les Allemands occupent toujours Paris. Craignant un nouveau retour de la monarchie, les ouvriers « *communards* » se soulèvent le 18 mars 1871 contre les soldats versaillais du gouvernement de Thiers : c'est le début de la « *Commune de Paris* », une insurrection qui durera 2 mois, jusqu'à la semaine sanglante du 21 au 28 mai 1871, où les soldats versaillais écrasent les Communards après une atroce et terrible violence sans précédents.

Le 10 mai 1871, Thiers signe avec Bismarck le Traité de Francfort prévoyant la capitulation de Paris assiégé par les Allemands depuis plusieurs mois. La France perd l'Alsace et la Lorraine et doit une indemnité de 5 milliards de Francs Or.

La Troisième République : 1870-1940

La III^{ème} République est instaurée suite à la défaite de l'Empereur. Elle arrive dans un contexte compliqué où Paris est occupé par l'armée prussienne. L'Armistice est signé mais les Parisiens acceptent très mal cette politique : eux qui ont résisté, ont l'impression d'être floués. Par la suite, l'III^{ème} République parviendra à s'imposer par le vote.

Après la défaite de Sedan, les Prussiens font le siège de Paris qui capitule le 28 janvier 1871. Les Français élisent des députés monarchistes favorables à la paix. Le gouvernement provisoire dirigé par Adolphe Thiers négocie avec la Prusse.

En 1871, de nombreux députés souhaitent rétablir la monarchie, mais la majorité des Français tient au suffrage universel et préfère la République.

Thiers a rendu possible une République conservatrice, mais il démissionne en 1873. Le Maréchal de Mac-Mahon lui succède en attendant le rétablissement de la monarchie, selon sa pensée. Mais les divisions des royalistes empêchent le retour de la monarchie.

Les lois constitutionnelles adoptées en 1875 mettent en place la République. Le rôle du Président de la République est limité, le gouvernement est contrôlé par les députés, élus au suffrage universel masculin.

Formant une Constitution de compromis, les lois constitutionnelles de 1875 établissent une république parlementaire de type bicaméral. Marqués par le renversement de la République en 1851, les républicains ne vont accorder au chef de l'Etat qu'un rôle représentatif.

A partir de 1879, les Républicains ont la majorité au Sénat et à la Chambre des députés. Ils décident que le 14 juillet sera fête nationale et adoptent la Marseillaise comme hymne national. Dans toutes les villes sauf à Paris, les conseils municipaux et les maires sont élus au suffrage universel masculin.

En 1881, Jules Ferry, républicain modéré, fait voter les lois qui mettent en place un enseignement primaire gratuit et obligatoire, qui devient laïc en 1886. Les instituteurs diffusent dans toute la France les idées républicaines.

La constitution de l'Etat Français - Régime de Vichy : 1940 - 1944

Née dans la défaite, la III^{ème} République évolue, de sa proclamation à sa chute, dans un contexte de confrontation avec l'Allemagne. Le 10 juillet 1940, face à la progression allemande, l'Assemblée Nationale délègue les pleins pouvoirs le 11 juillet au Maréchal Pétain qui se nomme lui-même « *Chef de l'Etat Français* » mettant de facto un terme à la III^{ème} République.

La Quatrième République : 1946-1958

Après la démission en janvier 1946 du Général de Gaulle, qui souhaitait un régime bicaméral avec deux chambres (Assemblée et Sénat) et un Président de la République puissant, la vie politique française est dirigée par le "tripartisme", avec 3 partis politiques principaux : MRP, SFIO et PC. La IV^{ème} République est approuvée le 13 octobre 1946 par le vote des Français et des Françaises. Elle succède au Gouvernement Provisoire de la République Française de 1944 à 1946.

Elle est constituée d'un régime parlementaire bicaméral (Assemblée Nationale et Conseil de la République), d'un Chef d'État faible et d'un gouvernement (les ministres) exerçant l'essentiel du pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif est entre les mains du Président du Conseil. Elle connaîtra 2 présidents : Vincent Auriol et René Coty.

Le socialiste Vincent Auriol est élu président de la IV^{ème} république le 16 janvier 1947 par le Parlement (les députés et les conseillers), pour une durée de sept ans. Son rôle est essentiellement représentatif mais il nomme le Président du Conseil des ministres et il a le pouvoir de dissoudre par décret la Chambre des députés (Assemblée Nationale). Un nouveau gouvernement dit « de la 3^{ème} force », se forme : SFIO, MRP, radicaux et modérés opposés aux communistes et aux gaullistes.

Après la Libération, la France bénéficie pour sa reconstruction du plan Marshall, une aide financière apportée par les Etats-Unis d'Amérique aux pays européens (1948-1952). À cette occasion, sont créés les Charbonnages de France, EDF et GDF.

On connaît alors la nationalisation de secteurs importants de l'industrie comme les transports, les énergies, la SNCF, les assurances et les banques.

On assiste aussi à la création de la Communauté Économique du Charbon et de l'Acier, grâce à Robert Schuman et Jean Monnet. Ceci mène à la création de la CEE (Communauté Économique Européenne) en 1957, qui donnera plus tard l'Union Européenne sous la V^{ème} république.

Pendant la période des Trente Glorieuses, d'importants progrès sociaux et économiques débouchent sur la mise en place en 1950 du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) et de la 3^{ème} semaine de congés payés, la création de la Sécurité Sociale et des comités d'entreprise.

Dès 1946, les colonies françaises d'Afrique et d'Asie réclament leur indépendance du fait de leur participation à la guerre. La guerre éclate en Indochine, le conflit s'achève en 1954 par la défaite française. Le nouveau Président du Conseil Pierre Mendès-France signe la paix à Genève, et le Vietnam, séparé en deux, devient indépendant. Le Maroc et la Tunisie accèdent aussi à leur autonomie.

Mais en 1954, c'est l'Algérie qui se soulève contre la présence française. La situation en Algérie s'aggrave. René Coty, élu Président de la République en décembre 1953, fait appel au Général de Gaulle en juin 1958. Il le nomme Président du conseil, menaçant l'Assemblée Nationale de démissionner en cas de refus de l'intégration du Général de Gaulle. La constitution de la V^{ème} République est promulguée le 4 octobre 1958, et René Coty transmet ses pouvoirs au Général de Gaulle le 8 janvier 1959.

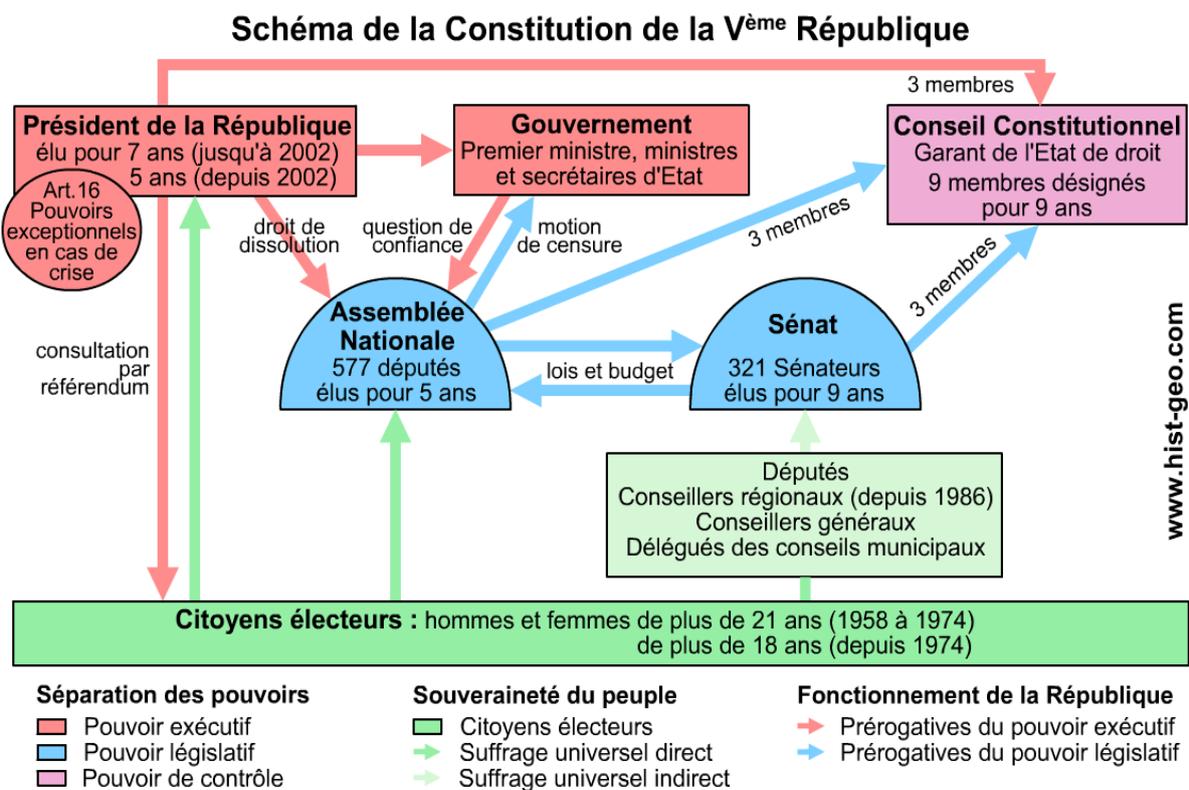
La Cinquième République : depuis 1958...

La Vème République est la république dans laquelle nous vivons. Cette république a la particularité d'avoir été fondée par un homme qui a laissé son empreinte : le Général de Gaulle. Cette forte personnalité a fondé un régime présidentiel tout en créant des institutions qui permettent à la république de fonctionner de manière démocratique.

De Gaulle est nommé Président du Conseil et obtient les pleins pouvoirs constitutionnels le 1er juin 1958. Après le référendum du 28 septembre 1958, la Vème république est approuvée et donc instaurée et proclamée le 4 octobre 1958.

13

La constitution



C'est un régime présidentiel dans lequel la Constitution va renforcer les pouvoirs du Président de la République par un référendum du 28 octobre 1962 qui consacre l'élection du Président de République au suffrage universel direct.

Il nomme le Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, issu de la majorité aux élections législatives. Il peut consulter le peuple par référendum et gouverner par ordonnances en cas seulement de situation grave.

Il bénéficie également, par l'article 16, des pleins pouvoirs en cas de situation exceptionnelle.

Grâce à l'article 38, le Président de la République peut aussi demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

L'article 49.3 permet aussi au Gouvernement de passer des lois sans passer par le vote du Parlement.

Le Parlement, composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat, vote les lois et contrôle le Gouvernement. Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus tous les cinq ans aux élections législatives.

La justice est exercée par les magistrats. Elle sanctionne les infractions à la loi, par la prison ou les autres peines prévues par la loi. Elle règle les litiges entre les particuliers ou les entreprises, et entre les citoyens et l'administration.

Le Parlement a donc un pouvoir législatif réduit afin d'éviter un retour au régime d'assemblée. Des mesures de contrôle des Chambres sont instaurées.

Les grandes caractéristiques de cette Constitution sont :

- Régime présidentiel et instauration du suffrage universel direct : tous les citoyens peuvent donner leur opinion politique afin d'élire directement le président de la république. Cette élection directe permet également au pouvoir en place d'être plus légitime. Le régime parlementaire n'aurait en effet pas impliqué l'élection du président au suffrage universel, contrairement au régime présidentiel.
- Bipolarisation : la Constitution devra permettre d'éviter la partitocratie. Le recours au suffrage universel permet à tous les partis de s'exprimer pour « concourir à l'expression du suffrage », mais le scrutin majoritaire à deux tours entraîne un bipartisme, et une composition des gouvernements en fonction de ces résultats, ce qui ôte aux gouvernements toute conciliation avec de nombreux petits partis.
- Révision de la Constitution : La Constitution peut faire l'objet d'une révision (article 89 de la Constitution). Elle a été révisée une quinzaine de fois jusqu'à aujourd'hui.

La devise de la République

La liberté

Les citoyens français ont la liberté d'aller et de venir, de penser, de s'exprimer, de se réunir, de s'associer, de croire ou de ne pas croire. L'instruction a été érigée comme condition de la liberté humaine. À cet effet, l'école primaire publique est devenue obligatoire, gratuite et laïque. Comme corollaires de la liberté, tout citoyen bénéficie de la présomption d'innocence, du droit à un procès juste et équitable, et du droit à la propriété individuelle. Les citoyens étant libres, toute atteinte illégale à leur intégrité physique ou morale est pénalement sanctionnée.

L'égalité

Les citoyens français sont égaux en droits et en devoirs, sans distinction tenant à leur sexe, leur origine, leur religion ou leurs opinions. Les discriminations ou actes racistes sont condamnés en France. Les différences de statut ou de droits entre l'homme et la femme, qui existent dans d'autres

cultures, sont interdites en France. Les étrangers concernés par ces coutumes doivent ouvertement accepter de s'en séparer. A défaut ils ne pourront pas acquérir la nationalité française.

La fraternité

La solidarité entre les citoyens français est traduite par le principe de la fraternité. Chaque citoyen doit participer à l'effort national pour satisfaire les charges publiques. Les taxes, impôts et contributions financières professionnelles participent à la prise en charge de ces dépenses, au fonctionnement du système de Sécurité Sociale et à l'assistance publique aux plus démunis.

La laïcité

La laïcité est un principe fondamental de la République. Elle signifie deux choses :

- L'État est neutre envers les religions. Il n'aide aucune religion. La religion relève de la vie privée de chacun.
- L'État garantit la liberté religieuse. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire et d'adopter la religion qu'il souhaite. Ce principe est ancien : il est consacré par la loi de 1905 qui sépare les Églises de l'État.

15

Les symboles de la république

L'hymne national

La Marseillaise est un chant patriotique de la Révolution française adopté par la France comme hymne national : une première fois par la Convention pendant neuf ans, du 14 juillet 1795 jusqu'à l'Empire en 1804, puis définitivement en 1879 sous la Troisième République.

Les six premiers couplets furent écrits par Rouget de Lisle en 1792 pour l'Armée du Rhin à Strasbourg, à la suite de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche.

On compte aujourd'hui 6 couplets et un couplet dit « des enfants ». Seuls le refrain et le premier couplet sont chantés lors des événements.

Premier couplet :

Allons enfants de la Patrie,

Le jour de gloire est arrivé !

Contre nous de la tyrannie

L'étendard sanglant est levé, (bis)

Entendez-vous dans les campagnes

Mugir ces féroces soldats ?

Ils viennent jusque dans vos bras

Égorger vos fils et vos compagnes.

Marianne

Les deux prénoms Marie et Anne étaient très répandus dans les milieux populaires de France, notamment à la campagne, ou encore dans le personnel domestique des maisons bourgeoises. Le prénom de Marianne a été choisi comme surnom de la République française. Marianne représente la Révolution française et incarne les valeurs de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Les droits et les devoirs

- Tous les citoyens doivent participer, à la hauteur de leurs moyens, au financement des services publics en payant des impôts. Ils participent au financement de la police, la justice, les écoles, les hôpitaux, le ramassage des ordures, etc... Déclarer ses revenus et payer ses impôts sont obligatoires.
- Les citoyens contribuent à la défense nationale. Le service national est remplacé par la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC). En cas de guerre, tout citoyen peut être appelé dans l'armée à participer à la défense du pays.
- Tout citoyen a droit à la justice, à l'éducation et à la santé.
- Tous les citoyens ont accès à l'emploi public.
- Chacun doit respecter les lois et les règlements. En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

16

Les grands projets de la Cinquième République

De Gaulle souhaite rétablir un équilibre financier dans le pays. Il met en place une politique de rigueur : la monnaie est dévaluée et le Nouveau Franc est créé en 1959. De grands projets industriels comme la construction du Concorde sont lancés. L'agriculture est aidée par la mise en place de la PAC (Politique Agricole Commune) en 1962.

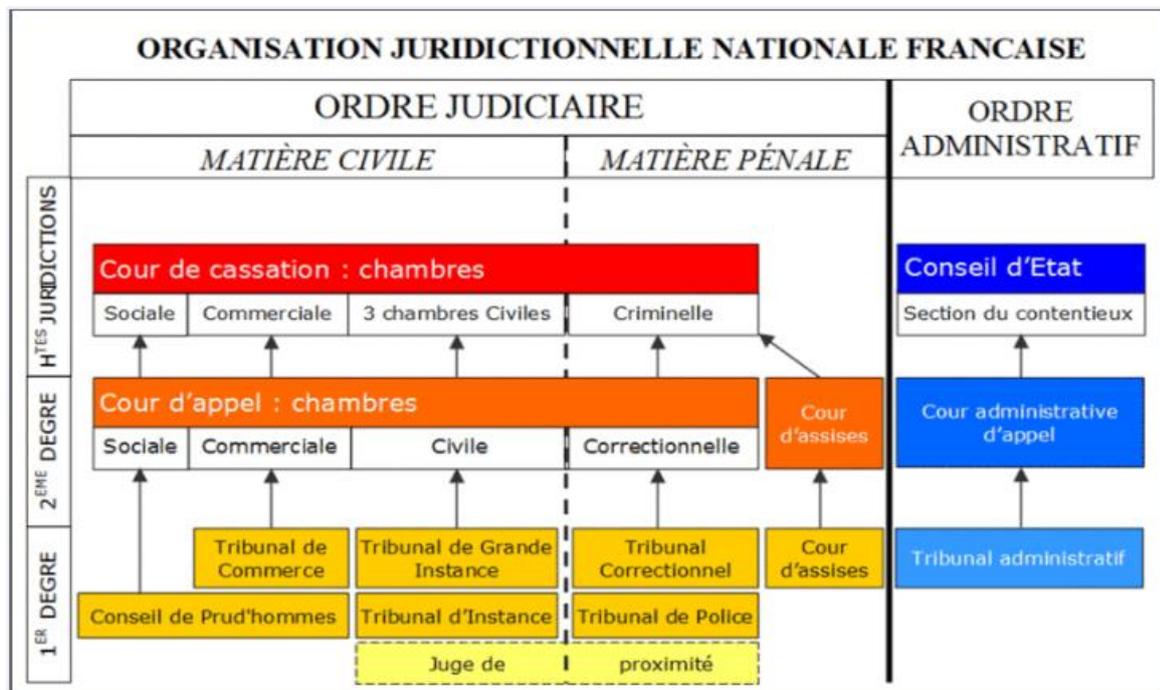
De Gaulle souhaite que la France soit une puissance indépendante. Ainsi la France sort du commandement militaire de l'OTAN en 1966. De plus, il entame un dialogue avec les pays communistes et va les visiter comme les pays du Tiers Monde.

Enfin, pour garantir l'indépendance, de Gaulle choisit une stratégie de dissuasion militaire et en 1960, la France se dote de la bombe atomique.

La Vème république en ses débuts peut se résumer à un seul homme : de Gaulle. Il marque le pouvoir en instaurant un régime démocratique fort autour de sa personne. Il donne à la France une autonomie politique et économique, tout en acceptant plus ou moins facilement l'indépendance des anciennes colonies.

Mais en matière sociale, peu de mesures de modernisation sont mises en place d'où les mécontentements de Mai 1968. Ces mécontentements, incompris au début, ont permis par la suite d'obtenir des améliorations sociales.

Le système judiciaire



Source : Wikipédia

L'ordre judiciaire comporte toutes les affaires civiles et pénales qui seront amenées devant le juge judiciaire.

Cour de Cassation

Elle est composée de 5 chambres civiles (commerciale, sociale, 3 chambres civiles) et d'une chambre criminelle. Son rôle est de contrôler que les juges du fond (ceux de la Cour d'Appel et des premières juridictions) ont correctement appliqué la loi et la jurisprudence dans leurs décisions. Il n'y en a qu'une seule en France. Elle est saisie par un justiciable au moyen d'un pourvoi.

Cour d'Appel

Elle est saisie par un requérant qui n'a pas été satisfait du jugement du premier degré de juridiction. Elle va donc réexaminer l'affaire tant en droits qu'en faits. Il existe 36 Cours d'Appel en France. En matière pénale, le pendant de la Cour d'Assises (réservée aux jugements des crimes) est appelé la Cour d'Assises d'Appel. Avant 2000, il était impossible de faire appel d'un jugement de la Cour d'Assises.

Le premier degré de juridiction

Il varie en fonction des affaires portées devant le juge judiciaire.

Tribunal de Commerce

Compétent pour tous les litiges entre commerçants et sociétés commerciales.

Tribunal de Grande Instance (TGI)

Compétent pour tous les litiges de plus de 10 000 € comme les divorces, la filiation, l'état civil...

Tribunal Correctionnel

Compétent pour tous les délits. En droit français, la loi qualifie de délits les infractions punies d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende d'au moins 3750 euros.

Cour d'Assises

Compétente pour les crimes passibles de réclusion à perpétuité. Sa particularité est d'être composée d'un jury de particuliers.

Conseil de Prud'hommes

Compétent pour tout litige entre salariés ou apprentis avec leur employeur (contrats de travail...).

Tribunal d'Instance (TI)

Compétent pour des litiges de moins de 10 000 €.

Tribunal de Police

Compétent pour des contraventions de 5ème classe avec amendes. Décision prise par un juge unique au TI.

Le Juge de Proximité

Compétent pour des litiges de moins de 4 000 € (conflits de voisinage).

Juridiction de l'Ordre administratif

Ces juridictions sont chargées de juger les affaires opposant des personnes privées à l'administration.

Tribunal administratif

Compétent pour tous les litiges entre les usagers et les pouvoirs publics, c'est-à-dire :

- les administrations de l'État,
- les régions,
- les départements
- les communes,
- les entreprises publiques.

Cour administrative d'appel

Si l'une des parties n'est pas satisfaite du premier jugement, elle peut faire appel. La Cour administrative d'appel réexamine alors l'affaire déjà jugée.

Conseil d'État

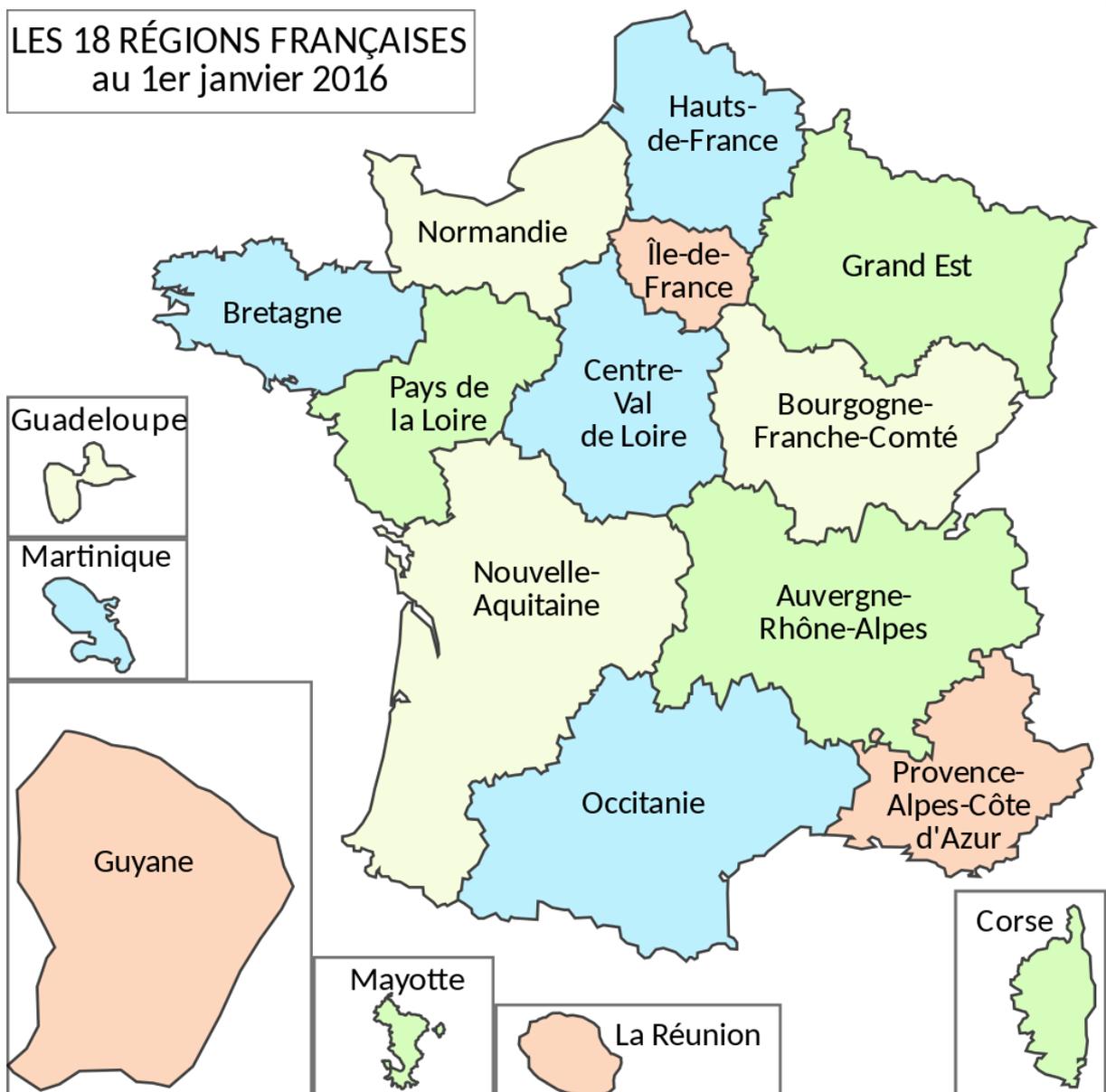
Créé en 1799, le Conseil d'État est actuellement organisé par le livre premier du Code de justice administrative. Sa spécificité est d'être à la fois juge en premier et dernier ressort, juge d'appel de certains jugements rendus par les tribunaux administratifs et juge de cassation. Il vérifie que les tribunaux et les cours ont correctement appliqué la loi. Il statue directement sur certaines affaires concernant les décisions les plus importantes des autorités de l'État. Pour certaines affaires (rares), il est juge d'appel. Il est situé à Paris, au Palais Royal.

Les cartes administratives, géographiques et routières

Les régions

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la France compte 13 régions. Les régions sont administrées par les conseils régionaux. Elles sont en charge notamment des transports publics, de la formation professionnelle, de la construction et de l'entretien des lycées.

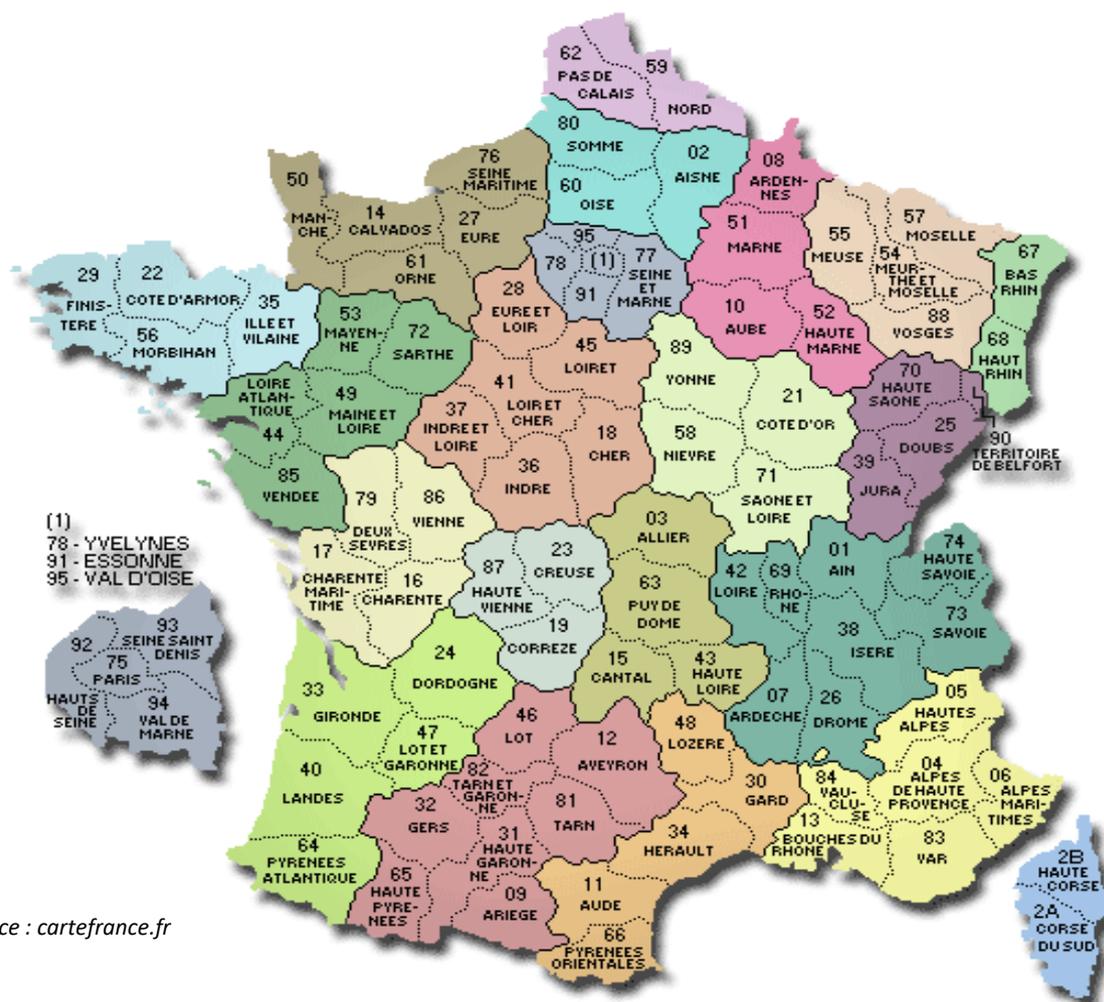
LES 18 RÉGIONS FRANÇAISES
au 1er janvier 2016



Source : Wikipédia

Les départements

La France compte 101 départements. Ils sont administrés par les conseils départementaux. Ils sont responsables, notamment, des collèges, de la protection de l'enfance, de l'aide aux personnes âgées.



Source : cartefrance.fr

Les communes

La France compte 35 484 communes. Elles sont administrées par un maire et un conseil municipal. Elles sont responsables, notamment, des écoles maternelles et primaires, des activités sportives et culturelles, de l'entretien des rues. Elles tiennent l'état civil, c'est-à-dire qu'elles enregistrent les naissances, les mariages, les décès.

Année	Date	France métropolitaine			DOM	France entière	
		Communes nouvelles		Communes regroupées			Nb total communes
		Nb	Nom				
	31 décembre 2016				35 689	129 35 818	
2017	1 ^{er} janvier 2017	153		487	35 355	129 35 484	

Les 20 plus grandes villes françaises

Ville	Population (hab.)	Superficie (km ²)	Rang national
Paris (75)	2125851	105,4	1
Marseille (13)	797491	240,6	2
Lyon (69)	445274	47,9	3
Toulouse (31)	390301	118,3	4
Nice (06)	343123	71,9	5
Nantes (44)	270343	65,2	6
Strasbourg (67)	263941	78,3	7
Montpellier (34)	225511	56,9	8
Bordeaux (33)	215374	49,4	9
Rennes (35)	206194	50,4	10
Le Havre (76)	190924	47,0	11
Reims (51)	187181	46,9	12
Lille (59)	184647	30,2	13
Saint-Étienne (42)	180438	80,0	14
Toulon (83)	160712	42,8	15
Grenoble (38)	153426	18,1	16
Angers (49)	151322	42,7	17
Dijon (21)	150138	40,4	18
Brest (29)	149649	49,5	19
Le Mans (72)	146064	52,8	20

Les fleuves



22

Source : <http://le-lutin-savant.com>

La Loire est le fleuve le plus long de France avec 1 012 kilomètres. La Loire prend sa source au Mont Gerbier-de-Joncs en Ardèche, dans le Massif Central, pour terminer sa course dans l'Océan Atlantique, via l'estuaire de Saint-Nazaire et traverse donc les villes de Roanne, Nevers, Orléans, Tours, Blois, Saumur et Nantes.

La Seine mesure 776 kilomètres de long. Elle est le deuxième plus grand fleuve de France. Elle prend sa source sur le plateau de Langres en Côte d'Or pour terminer sa course dans la Manche au niveau de la ville du Havre. Elle traverse les villes de Troyes, Melun, Paris, Rouen et Le Havre.

Le Rhône mesure 812 kilomètres dont 546 kilomètres en France. Il prend sa source dans le glacier du Rhône, Canton du Valais en Suisse, se jette dans le lac Léman puis reprend sa course pour la terminer dans le département des Bouches du Rhône et la Mer Méditerranée à Marseille. Il traverse les villes de Sion (Suisse), Genève (Suisse), Lyon, Valence, Avignon, Arles et Marseille.

La Garonne coule sur 647 kilomètres dont 523 kilomètres en France. Elle prend sa source à Pla de Beret, à 1860 mètres d'altitude, dans le Val d'Aran en Espagne et se jette dans l'Atlantique via la Gironde. Elle passe par Toulouse, Agen et Bordeaux.

La Meuse mesure 950 kilomètres de long mais ne parcourt que 486 kilomètres en France. Elle termine sa course en Mer du Nord.

La Dordogne coule sur 483 kilomètres de long. Elle termine sa course dans l'estuaire de la Gironde.

La Charente mesure 381 kilomètres de long. Elle prend sa source à Chéronnac en Haute-Vienne à 295 mètres d'altitude, et se jette dans l'Atlantique à proximité de la ville de Port-des-Barques. Elle traverse les villes de Rochefort, Saintes, Cognac, Angoulême.

Les reliefs

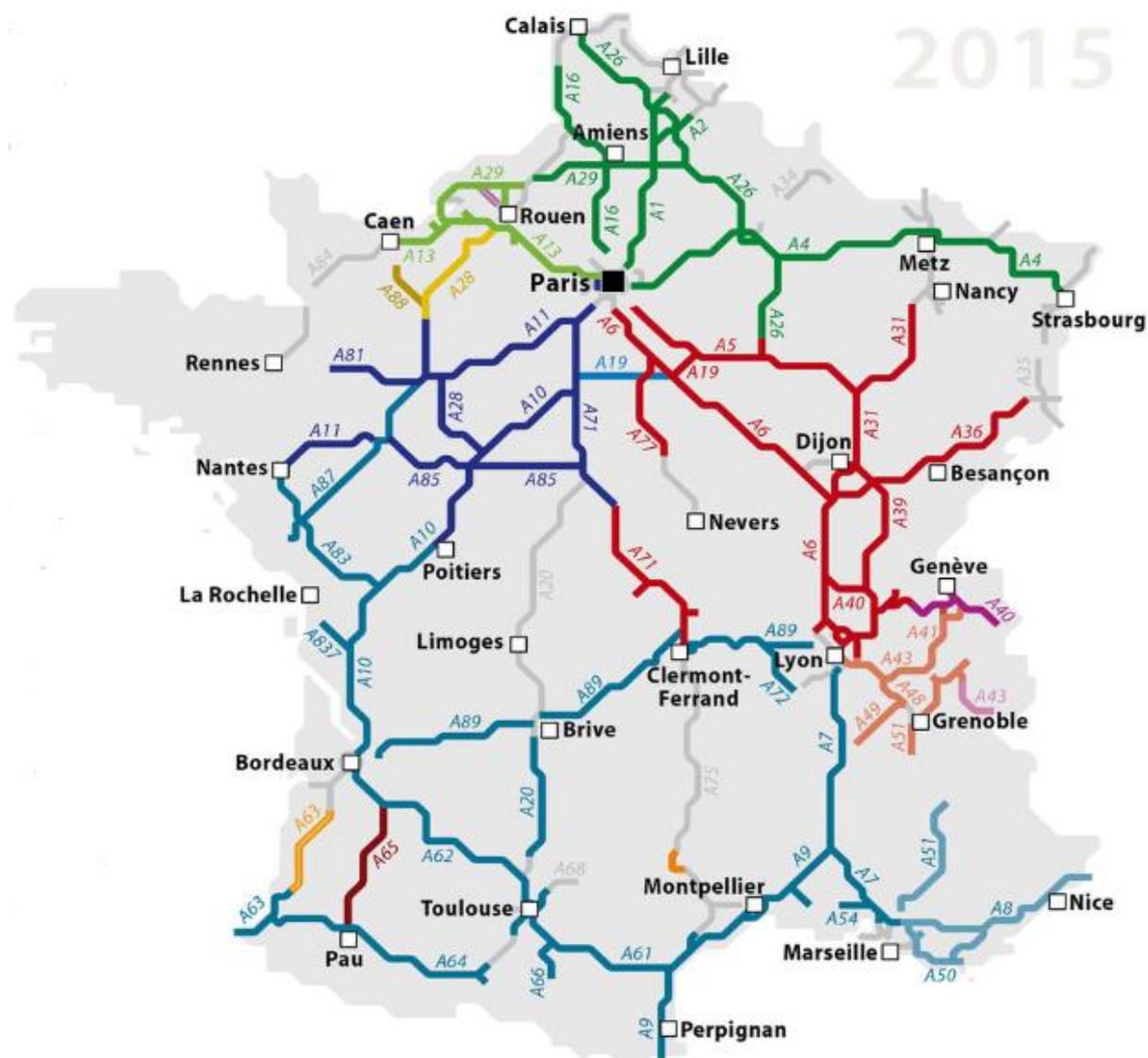


Le relief de la France s'organise en deux parties nettement distinctes : la France du Nord et de l'Ouest est celle des plaines et des bas-plateaux, des larges vallées (Seine, Loire, Garonne) et des communications faciles. L'essentiel de cette partie du territoire est occupé par deux bassins sédimentaires, le Bassin parisien et le Bassin aquitain. Le Massif armoricain est un massif ancien : contrairement à ce qu'indique son nom, ce n'est pas une vraie montagne : son altitude moyenne est inférieure à celle du Bassin parisien.

L'autre France est celle des montagnes et des vallées étroites. Le Jura, les Alpes et les Pyrénées sont des montagnes jeunes, élevées, aux formes brutales, qui s'appuient sur des massifs anciens (Massif Central, Morvan, Vosges) rajeunis par ce contact. Entre ces montagnes, les vallées sont d'autant plus importantes : vallées de la Saône et du Rhône, Limagne, plaines d'effondrement du Languedoc ou d'Alsace.

Les réseaux d'autoroutes

Le réseau autoroutier français est un réseau routier composé de 142 autoroutes au début de l'année 2016, comprenant 9 112 km de voies concédées, dont 68,1 km de ponts et tunnels à péage, soit un total d'au moins 11 882 kilomètres en 2014. La France possède ainsi le quatrième plus long réseau autoroutier du monde après ceux de la Chine, des États-Unis et de l'Allemagne (12 917 km en 2013).



Source : <http://routes.wikia.com>

Les grandes lignes ferroviaires

Deuxième réseau européen par sa longueur, le réseau ferré français exploite 30 000 km de lignes en service qui irriguent l'ensemble du territoire national dont 884 kilomètres de lignes à grande vitesse.



Source : SNCF/GART

Les frontières de la France



Source : <http://education.francetv.fr>

Les frontières naturelles de la France métropolitaine

Les frontières de la France Métropolitaine sont autant maritimes (3 400 km) que terrestres (3 000 km). Elle possède 4 façades maritimes : la Mer du Nord et la Manche au nord, l'Océan Atlantique à l'ouest et la Mer Méditerranée au sud. Certaines de ses frontières terrestres sont naturelles : un fleuve (le Rhin à l'est) ou des massifs montagneux (le Jura et les Alpes à l'est, les Pyrénées au sud). Située en mer Méditerranée, la Corse fait également partie de la France métropolitaine.

La France métropolitaine et ses voisins

La France métropolitaine partage ses frontières terrestres avec 8 pays : la Belgique et le Luxembourg au nord, l'Allemagne et la Suisse à l'est, l'Italie au sud-est, Monaco, Andorre et l'Espagne au sud.

La place de la France dans le monde

La France fait partie des six états fondateurs de la Communauté Économique Européenne (CEE) en 1957, et de l'Union Européenne (UE) en 1992. Depuis cette date, les citoyens français sont aussi des citoyens européens. A ce titre ils peuvent élire les parlementaires européens, se rendre librement dans chacun des 28 états de l'UE, y travailler, y étudier ou s'y installer. 17 des 28 membres de l'UE partagent avec la France une monnaie unique : l'Euro.

Cinquième puissance économique au monde, la France joue un rôle considérable dans la communauté internationale. Elle est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et membre

fondateur de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) en 1949. Elle participe à beaucoup d'opérations militaires pilotées ou avalisées par ces deux organisations.

La France et l'Union Européenne

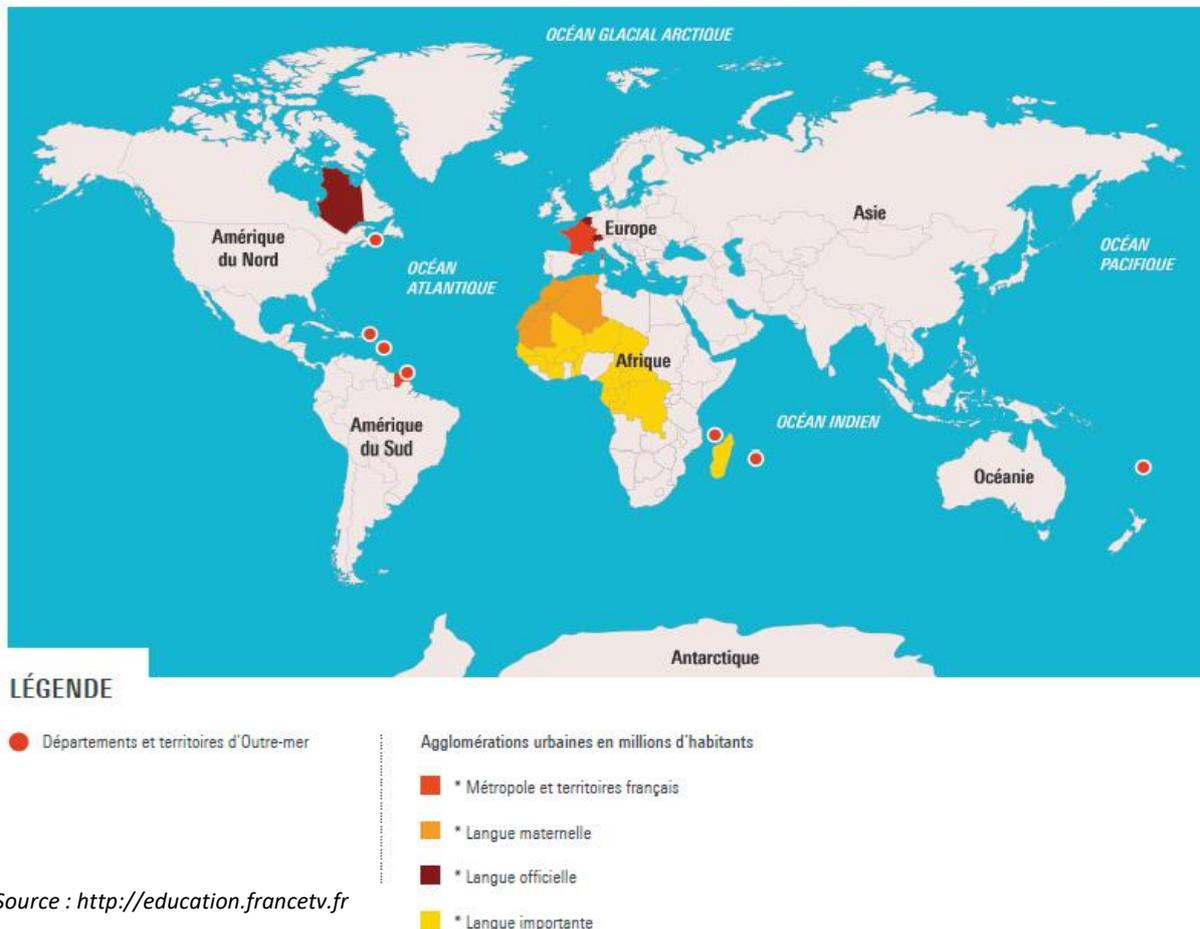
La France métropolitaine est située sur le continent européen, plus précisément en Europe occidentale. Comme 27 autres pays du continent européen, la France est membre de l'Union Européenne. Il s'agit d'une communauté de plusieurs états réunis sur des critères économiques et politiques.

27

La francophonie

La langue française est la cinquième langue la plus parlée sur la planète. Elle est parlée dans 70 pays, notamment dans les anciennes colonies françaises. Elle est la langue officielle de nombreux pays. Elle est même parfois la langue maternelle d'une partie de la population, comme en Belgique, en Suisse ou au Canada. On estime à 220 millions le nombre de francophones dans le monde.

Beaucoup d'organismes, comme l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), les alliances et les instituts français, font la promotion de la langue française dans le monde. Un nouvel organisme, Campus France, œuvre pour le rayonnement international de l'enseignement supérieur français.



Dates et repères historiques

1748 *L'Esprit des Lois* de Montesquieu

1751 Début de la publication de *l'Encyclopédie* de Diderot

1756 *Essai sur les mœurs et l'Esprit des nations* de Voltaire

1762 *Le Contrat social*, de Jean-Jacques Rousseau

1788 Louis XVI convoque les États Généraux

- 1789**
- 9 juillet : Assemblée constituante
 - 14 juillet : prise de la Bastille
 - 26 août : déclaration des droits de l'homme et du citoyen

1792

- 11 septembre : proclamation de la République

- 1799**
- Novembre : coup d'état de Bonaparte (18 Brumaire).
 - Le Consulat succède au Directoire

1800 Bonaparte nommé premier consul

- 1804**
- Code civil, Banque de France
 - Napoléon 1er, empereur

- 1814**
- Défaite de Leipzig, Napoléon déporté à l'île d'Elbe
 - Louis XVIII, roi de France

1824 Charles X, roi de France

- 1830**
- Louis Philippe, roi de France, début de la monarchie de Juillet

- 1848**
- 24 février : Abdication de Louis Philippe, proclamation de la Seconde République
 - Suffrage universel (uniquement pour les hommes)
 - Novembre : Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République

1852 Napoléon III, début du Second Empire

- 1870**
- Guerre franco-prussienne, Napoléon III prisonnier à Sedan
 - Proclamation de la Troisième République (4 septembre)

- 1871**
- 10 mai : Traité de Francfort, la France perd l'Alsace et la Lorraine

1882 Ministère Jules Ferry : décret sur l'enseignement gratuit, laïc et obligatoire de 6 à 13 ans.

1905	Séparation de l'Église et de l'État
1914	Début de la Première Guerre mondiale
1918	11 novembre : signature de l'armistice
1919	Traité de Versailles : l'Alsace et la Lorraine rendues à la France
1939	Déclaration de guerre à l'Allemagne
1940	<ul style="list-style-type: none"> • Mai : l'Allemagne envahit la France au nord de la ligne Maginot • 18 juin : depuis Londres, appel du général de Gaulle à la résistance des Français • 22 juin : signature de l'armistice par le gouvernement Pétain • 11 juillet : proclamation du gouvernement de Vichy
1941	Premières arrestations de Juifs
1942	11 novembre : la zone libre au sud est envahie par les Allemands
1944	<ul style="list-style-type: none"> • 6 juin : débarquement allié en Normandie • 15 Août : débarquement des troupes franco-américaines en Provence et le 25 août : libération de Paris
1945	Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF), dirigé par le général de Gaulle : lois sur le vote des femmes et les nationalisations, création de la Sécurité Sociale
1946	Janvier : démission du général de Gaulle du GPRF
1958	<ul style="list-style-type: none"> • Juin : de Gaulle revient au pouvoir à la suite de la crise algérienne • Septembre : adoption de la nouvelle constitution de la Ve République • Décembre : de Gaulle est élu président de la République
1966	Retrait de la France du dispositif militaire de l'OTAN
1968	Événements de mai
1969	<ul style="list-style-type: none"> • Avril : démission du général de Gaulle • Georges Pompidou est élu Président de la République en juin
1974	Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République. Jacques Chirac est premier ministre jusqu'en 1976
1981	François Mitterrand, Président de la République
1986	Première cohabitation : Jacques Chirac, Premier Ministre
1988	Réélection de François Mitterrand à la présidence de la République
1995	Jacques Chirac, Président de la République (réélu en 2002)
2007	Nicolas Sarkozy élu président de la république
2012	François Hollande élu président de la République

Références

<http://www.college-de-france.fr>

<http://www.justice.gouv.fr/>

<http://www.histoire-france.net>

www.immigration.interieur.gouv.fr

<http://droitpolitique.com>

<http://www.droitconstitutionnel.net>

<http://www.conseil-constitutionnel.fr>

<https://www.herodote.net>

<http://www.histoire-pour-tous.fr>

<http://www.droit.co>

<https://www.cap-concours.fr>

<https://www.geni.com>

<http://royaume-de-france.clicforum.com>

<http://www.revuedesdeuxmondes.fr>

<http://geoffreyhistoire.pagesperso-orange.fr>

<http://www.espacefrancais.com>

<http://www.larousse.fr>

<http://studylibfr.com>

<http://www.cartesfrance.fr>

<http://www.massimilianobadiali.it>

<https://fr.wikipedia.org>

Le Guide d'Intégration :

La France dans ma poche

Comment réussir son intégration ? Comment comprendre la société française ? Son histoire et sa géographie ? Ses us ? Ses coutumes ? Ses valeurs ? Sa culture très variée ? Son système politique et juridique ?

Ce guide vous aidera à mieux réussir toutes vos étapes d'intégration.

Il vous aide à mieux connaître la France. Il met en évidence la constitution, dans le temps, de la république française et de ses valeurs. Il vous explique de façon simple le système politique et judiciaire de la France, ses cartes géographiques et administratives.

Il éclaire les grands moments historiques qu'a connus la France, particulièrement sur la période allant entre les deux grandes figures emblématiques Jeanne d'Arc (1412 – 1431) et Général Charles De Gaulle (1890 – 1970), en passant par l'abolition de la Royauté, l'avènement de la Révolution, les deux Empires napoléoniens et les cinq Républiques.



Cheikh Ahmed ENAH

D'origine mauritanienne il est venu en France, après son Baccalauréat pour ses études supérieures.

Il est ingénieur de formation et titulaire de plusieurs Masters en Informatique et Management.

Il est chef d'entreprise et travaille en tant que Consultant en Management et pilotage stratégique et opérationnel, auprès des Sociétés de Services, opérantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Il est membre active de plusieurs associations de la société civile.